

CONSIGNES ET EVALUATION DU PROSEMINAIRE EN HISTOIRE

L'ensemble du travail de préparation et de présentation des proséminaires se fait généralement à deux. En ce qui concerne la première version soumise à évaluation du dossier et du travail écrit ainsi que pour le séminaire oral, un principe de solidarité entre les étudiant·e·s est mis en œuvre. L'évaluation de ces travaux sera donc la même pour les deux étudiant·e·s co-responsables d'un sujet de séminaire. En revanche, en cas de remédiation du travail écrit, les étudiant·e·s ont le choix de conserver le principe de solidarité ou de rendre deux travaux de remédiation distincts, évalués séparément.

Tout désistement à l'oral ou à l'écrit du proséminaire entraîne l'invalidation de l'ensemble du module champs et pratiques et l'impossibilité de se présenter à l'examen.

Consignes du proséminaire

6 semaines avant la présentation orale, au plus tard : entretien 1, discussion d'un projet de dossier.

Présentation et discussion d'une première version du dossier qui sera distribué lors de la présentation orale. Celui-ci est constitué des documents suivants, qui auront été dactylographiés, ainsi que, selon l'enseignant·e concerné·e, d'une sélection de sources :

- 1) Une problématique succincte (une page A4, soit environ 2700 signes).
- 2) Une bibliographie selon les normes en vigueur dans la section, contenant les ouvrages utilisés et au minimum cinq articles (Seuls les sites internet émanant d'autorités scientifiques peuvent être retenus, avec date de consultation et mention succincte de l'institution ou de l'organisme en charge dudit site. Les références à des sites de compilation de troisième main type Wikipédia ne sont pas autorisées).
- 3) Une chronologie raisonnée (sauf indication contraire de l'enseignant·e ; une page A4).
- 4) Un plan détaillé de la présentation (env. une page A4).

3 semaines avant la présentation orale : entretien 2 et remise du dossier définitif.

Discussion de l'avancement du travail écrit. Évaluation du dossier définitif qui, sauf indication contraire de l'enseignant·e, comportera obligatoirement les quatre éléments mentionnés ci-dessus (problématique, bibliographie, chronologie, plan). Chaque enseignant peut faire ajouter à ce dossier des documents selon les besoins de sa période (sources, tableaux, graphiques, etc.)

Si le dossier n'est pas jugé suffisant, la remédiation de ce dernier intervient le jour de la présentation orale. Le dossier corrigé et distribué comme support lors cette présentation fait l'objet de ladite remédiation. En cas de nouvelle insuffisance, le point attribué au dossier n'est pas obtenu.

2 semaines avant la présentation orale : remise du travail écrit.

Ce travail écrit doit comporter :

- 1) Une problématique.
- 2) Un système de notes de bas de page maîtrisé.
- 3) Une bibliographie aux normes.
- 4) Un plan de la présentation écrite.
- 5) Une conclusion en relation avec la problématique.

Ce travail écrit peut en outre s'assortir d'annexes (sources, graphiques, tableaux, etc.). Selon les indications de votre enseignant·e, la bibliographie sera commentée (soit dans le travail écrit soit lors de la présentation orale).

Le corps du texte, c'est-à-dire le texte à proprement parler sans tenir compte des annexes, respectera les limites suivantes: 10-12 pages (27'000 à 30'000 signes, inclus espaces et notes).

Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sont refusés sans être corrigés.

1 semaine avant la présentation orale : entretien 3, correction et évaluation du travail écrit. Discussion en vue de la présentation orale.

Si le travail est jugé insuffisant, un travail de remédiation devra être rendu au plus tard deux semaines après la présentation orale.

Présentation orale. Le temps de parole est de 50 minutes au maximum.

En cas d'insuffisance de la présentation orale, le point n'est pas attribué.

Évaluation de la nouvelle version du dossier en cas de remédiation. Si le dossier est à nouveau jugé insuffisant le jour de la présentation orale, le point n'est pas attribué.

2 semaines après la présentation orale au plus tard.

Remise de la remédiation de l'écrit (seulement si la première version du travail écrit a été rendue dans les délais et a été jugée insuffisante !) En cas de seconde insuffisance, les quatre points de l'écrit ne sont pas attribués.

Evaluation du proséminaire

Critères d'évaluation du dossier:

- **Problématique** : pertinence du questionnement de l'objet historique (de quoi va-t-on parler?); délimitation de l'objet analysé; capacité à présenter et formuler les grands enjeux de la thématique (intérêt de la présentation); ne pas présenter une copie du plan ou de la chronologie (sortir de la description chronologique au profit de l'analyse critique).
- **Bibliographie** : maîtrise du champ historiographique (découverte des principaux ouvrages écrits sur la question), ouverture aux études rédigées dans d'autres langues que la langue maternelle, capacité de trouver de l'information pertinente en lien avec la problématique, utilisation des revues historiques (articles), prise en compte de la littérature la plus récente et présentation formelle cohérente.
- **Chronologie** : pertinence des dates choisies et des commentaires associés à ces dates.
- **Plan** : structuration de l'information présentée dans un ordre logique (éviter une structure purement chronologique), maîtrise de plusieurs niveaux de titre; information contenue dans les titres.

Critères d'évaluation du travail écrit:

- Cohérence de l'ensemble du travail.
- Traitement de l'information (capacité de synthétiser, de hiérarchiser et de structurer l'information).
- Maîtrise méthodologique du texte historique écrit (citations, niveaux de discours).
- Développement d'un discours historique personnel et argumenté (ne pas résumer ou paraphraser d'autres auteurs ; adopter une certaine distance critique vis-à-vis de leurs discours ; apporter des faits historiques, des documents ou des chiffres à l'appui d'une interprétation).
- Les informations et analyses proposées doivent être ancrées dans un cadre chronologique et géographique précis.
- Qualité de l'information et de la réflexion proposées (maîtrise de la problématique et du champ historiographique).

Le plagiat entraîne le refus immédiat du travail écrit.

Les travaux dont la mise en forme ou le niveau de langue ne permettent pas la compréhension du contenu sont refusés.

Critères d'évaluation de la présentation orale:

- Intérêt du contenu de la présentation : capacité à développer un discours historique analytique.
- Pertinence des réponses aux questions.
- Maîtrise de la communication orale (ne pas être collé à son texte, clarté, débit et densité de l'information adaptés à la prise de note, interaction avec le public).
- Maîtrise du temps de parole. Adaptation au temps restant.
- Utilisation de supports didactiques.
- Adaptation du travail aux remarques formulées lors des entretiens d'encadrement.

Le site de la section d'histoire présente des exemples de travaux écrits dont la forme correspond aux exigences requises. Il offre aussi de nombreuses ressources méthodologiques que les étudiant-e-s sont vivement invité-e-s à consulter.

Lausanne, septembre 2011